

ACTUALITES NATIONALES

REMBOURSEMENT AU CAS PAR CAS

MaRaVal (Maladie Rares Valais) a adopté la prise de position rédigée par ProRaris - Alliance Maladies Rares Suisse quant à la révision de l'article 71a à 71d de l'OAMal. Cette dernière ne garantit en effet pas l'égalité d'accès aux traitements médicamenteux aux personnes qui en ont besoin.

Découvrez [ici](#) la prise de position des membres de la faïtière qui l'ont cosignée.



ACCEPTATION PAR LE CONSEIL DES ETATS DE LA MOTION 22.3379

La motion 22.3379 **Renforcement et financement des organisations de patients dans le domaine des maladies rares** a à son tour été adoptée par le Conseil des États et doit maintenant être mise en œuvre. Le Parlement charge ainsi le Conseil fédéral de créer les bases légales pour que le travail fourni par l'association faïtière dans le cadre du Concept national maladies rares puisse être financé à l'avenir par des contrats de prestations. Cette possibilité fait actuellement défaut. Il faudra cependant encore beaucoup de patience jusqu'à ce que le processus législatif soit achevé...

Nous en profitons pour rappeler qu'en Valais, le Service de la santé publique nous a confié un mandat de prestations depuis 2020 déjà et que nous sommes toujours l'unique canton suisse à bénéficier de ce type de soutien.

SESSION DES PERSONNES HANDICAPEES 2023

Martin Candinas, président du Conseil national, invite à la première session des personnes en situation de handicap de Suisse, qui se tiendra le 24 mars 2023 dans la salle du Conseil national, au Palais fédéral. Pendant un après-midi, les personnes en situation de handicap vont discuter des besoins pour réaliser leur participation politique. Elles débattront des étapes nécessaires pour éliminer les obstacles qui empêchent leur participation et adopteront une résolution à cet effet.

Vous pouvez élire les personnes qui participeront à la session.

Pour plus d'informations sur l'élection et la participation, cliquez [ici](#).